

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 17 mars 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.  
Est absent : le conseiller Florent Ricard.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**20-03-17-5254**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 17 mars 2020 à 19 h 15.

Adopté

**Séance extraordinaire du mardi 17 mars 2020, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Résolution – Approbation des dépenses dans le cadre du PPA-CE – MTQ dossier n° 00028363-1-69055;
- D) Résolution – Approbation des dépenses dans le cadre du PPA-ES – MTQ dossier n°00029060-1-69055;
- E) Résolution – Octroi de contrat à Shellex Groupe Conseil – Étude de drainage de la rue Lake;

- F) Résolution – Engagement de la municipalité à fournir un plan de gestion des débordements au MELCC;
- G) Période de questions;
- H) Levée de la séance.

---

**Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**20-03-17-5255**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**20-03-17-5256**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 17 mars 2020 tel que présenté.

Adopté

**Approbation des dépenses dans le cadre du volet PPA-CE –  
MTQ dossier n° 00028363-1-69055(16)**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Considérant que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**Pour ses motifs,**

**20-03-17-5257**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 15 841 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté

**Approbation des dépenses dans le cadre du volet PPA-ES –  
MTQ dossier n° 00029060-1-69055(16)**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Considérant que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**Pour ses motifs,**

20-03-17-5258

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 100 996 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté

**Mandat à Shellex, Groupe Conseil pour étude de drainage de la rue Lake**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire faire réaliser une étude du drainage de la rue Lake entre les rues Wellington et York;

**Considérant** l'offre de service présentée par la firme Shellex, Groupe Conseil;

20-03-17-5259

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon accorde un contrat à la firme Shellex, Groupe Conseil pour la réalisation d'une étude du drainage de la rue Lake entre les rues Wellington et York au coût de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 5 249,38 \$ soit financée à même le budget de 1 000 \$ du poste 02-415-00-419 et le solde à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Engagement de la municipalité à fournir un plan de gestion des débordements**

**Considérant que** le Ministère considère que tout ajout de débit dans un réseau d'égout unitaire, domestique ou pseudo-domestique qui

connaît des débordements en temps de pluie ou de fonte est susceptible de faire augmenter la fréquence de ces débordements.

**Considérant que** depuis le 1er avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, selon les modalités prévues dans le présent document.

**20-03-17-5260**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon s'engage

- à faire parvenir au Ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire. *Un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le Ministère selon l'envergure des travaux à réaliser. Le contenu minimal de ce plan est présenté à l'annexe 2;*
- à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. *Un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le Ministère selon l'envergure des travaux à réaliser;*
- à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Adopté

### **Période de questions du public**

Aucune question.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**20-03-17-5261**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 46.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Johanne Hébert, greffière de séance